

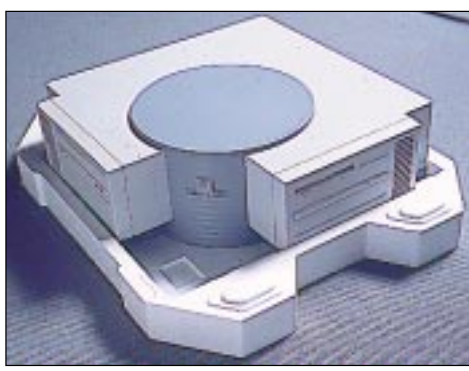
■ *Notre groupement d'intérêt économique ECO PSE rassemble 12 fabricants d'emballages en polystyrène expansé, soit 95 % de la profession. Nous avons pour mission de promouvoir et développer les filières de valorisation des emballages usagés en polystyrène expansé. Le bulletin d'ECO PSE a pour objet de tenir informé ses lecteurs sur l'avancée des travaux du GIE.* ■



Emballages ménager en PSE
Emballages ménager en PSE



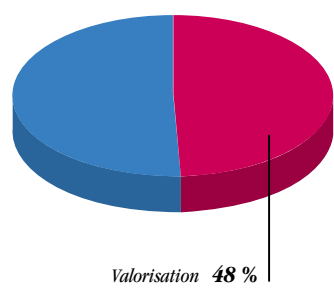
Emballages usagés en PSE compactes



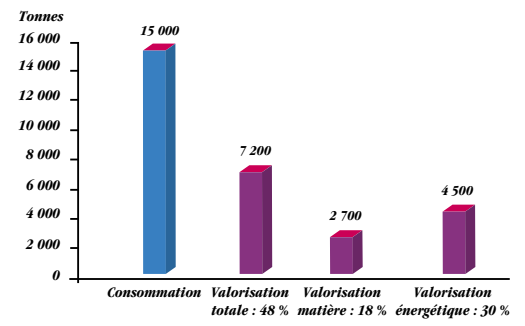
Emballage de protection en PSE

En 1996, près de la moitié des emballages industriels et commerciaux en PSE ont été revalorisés

Emballages de protection en PSE (15 000 tonnes)



Valorisation des emballages industriels et commerciaux en PSE



Source : ECO PSE

Sur 15.000 tonnes d'emballages industriels et commerciaux en polystyrène expansé consommés en France en 1996, **48 % ont été valorisés.**

Ces résultats progressent constamment, notamment le recyclage : 2 700 tonnes en 1996.

- Les raisons principales :
- des industriels qui s'organisent pour gérer efficacement leurs déchets et,
 - des emballages souillés tels que les caisses-marée, qui sont aujourd'hui effectivement recyclés (voir Bulletin ECO PSE N° 5).

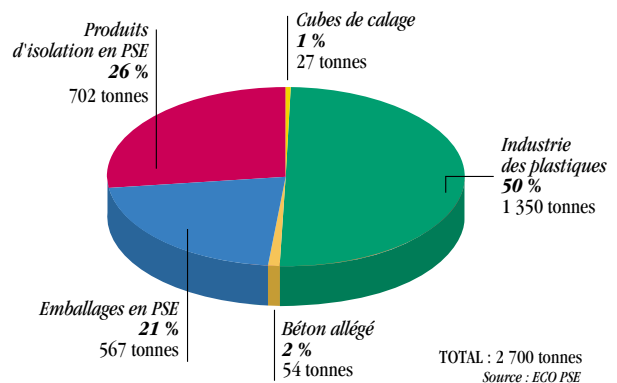
On trouve également des emballages usagés en PSE dans les déchets ménagers. Ils représentaient 12.000 tonnes en 1996. Ceux-ci sont à l'heure actuelle valorisés énergétiquement pour une grande partie (30 %). Des opérations-pilotes sont en cours pour favoriser leur recyclage, que ce soit par le biais des déchetteries ou auprès de la grande distribution.

Le recyclage des emballages en polystyrène expansé

Pour quelles applications ?

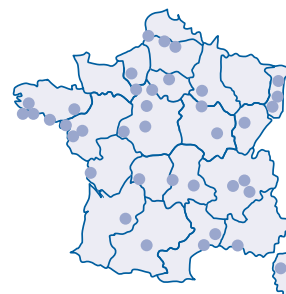


Les applications du PSE recyclé



18 % des emballages en PSE industriels et commerciaux ont été recyclés en 1996. Les 2 700 tonnes ainsi collectés ont été acheminés jusqu'aux sites de recyclage soit en vrac, soit compactés pour diminuer les coûts de transport (voir carte des sites de recyclage ECO PSE).

Sites du recyclage ECO PSE



Les débouchés :

- pièces moulées en PSE : calages industriels et produits isolants pour la construction.
- applications dans l'industrie des plastiques : articles de bureau et autres objets de grande consommation.

CE QU'IL FAUT SAVOIR

LE RECYCLAGE DU PSE : les principales techniques utilisées

- la réintroduction dans le cycle de production après broyage,
- l'extrusion,
- la régénération afin d'obtenir de la matière expansible 100 % recyclée,
- la densification.

RAPPEL DE LA LEGISLATION sur les emballages et déchets d'emballages

■ *La directive européenne 94/62/CE du 20 décembre 1994* ■

La démarche d'ECO PSE, se situe dans les objectifs édictés par la Directive européenne «emballages et déchets d'emballages» de décembre 1994 : d'ici le 30 juin 2001, valoriser 50 à 65 % des déchets d'emballages dont 15% de recyclage des déchets d'emballages plastiques. Les objectifs chiffrés énoncés dans cette directive concernent tous les emballages : ménagers, industriels et commerciaux.

LES DÉCRETS D'APPLICATION DE LA DIRECTIVE EUROPÉENNE EN DROIT FRANÇAIS

• *les emballages ménagers et assimilés* •

Décret N° 92-377 du 1^{er} avril 1992
- en vigueur depuis le 1^{er} janvier 1993

Les principales dispositions : le producteur conditionneur ou la personne responsable de la 1^{ère} mise sur le marché est responsable de la valorisation des déchets d'emballages des produits consommés ou utilisés par les ménages. Il a le choix entre 3 solutions :

- la consigne,
- le système individuel de reprise,
- la prise en charge par un organisme agréé par l'état. Il en existe trois : Adelphe (pour le verre), Cyclamed (pour les médicaments) et Eco-emballages (autres produits).

Décret N° 96-1008 du 18 novembre 1996

Transcription des objectifs de valorisation édictés dans la directive européenne : les plans prévoient les mesures à prendre pour que soient atteints au 30 juin 2001 au **niveau national** les objectifs suivants :

- Valorisation : 50 % au minimum et 65 % au maximum en poids des déchets d'emballages,
dont
- Recyclage : 25 % au minimum et 45 % au maximum en poids de l'ensemble des matériaux d'emballages avec un minimum de 15 % pour chaque matériau (plastique, verre, carton,...).

• *les emballages industriels et commerciaux* •

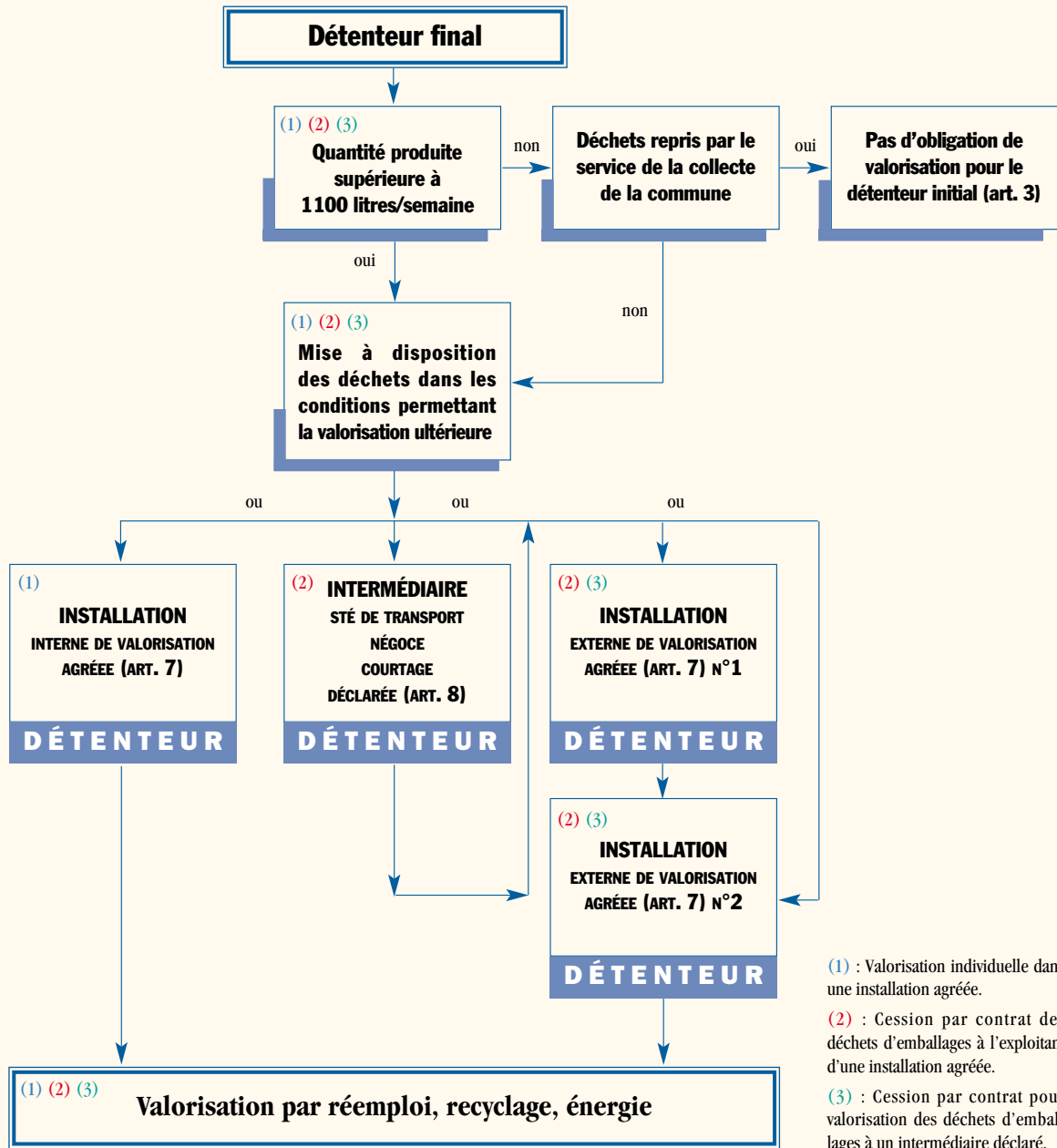
Décret N° 94-609 du 13 juillet 1994 - en vigueur depuis le 21 juillet 1995

Rappel des principales dispositions : le détenteur final de l'emballage -soit celui qui sépare l'emballage du produit qu'il accompagnait afin d'utiliser, de reconditionner ou de vendre le dit-produit à titre professionnel- est responsable de la valorisation de ses déchets d'emballages. Il a le choix entre 3 solutions :

- la valorisation individuelle dans une installation agréée (1)
- la cession par contrat des déchets d'emballages à l'exploitant d'une installation agréée (2)
- la cession par contrat pour valorisation des déchets d'emballages à un intermédiaire déclaré. (3)

SYNOPTIQUE

des procédures et obligations du décret N° 94-609 du 13 juillet 1994



CE QU'IL FAUT SAVOIR

AUCUN MARQUAGE N'EST OBLIGATOIRE À CE JOUR

- identification des matériaux (décision de la commission européenne du 28 janvier 1997) l'identification des matériaux est **VOLONTAIRE**. Le polystyrène expansé est identifié par le chiffre 6 ;

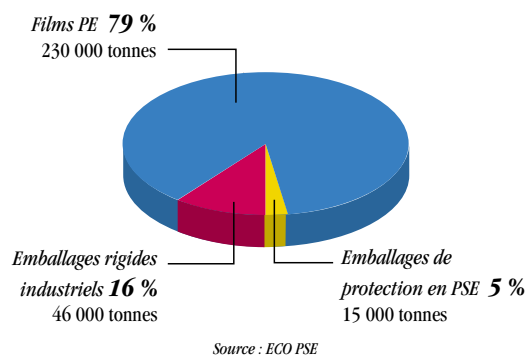


- marquage : la directive relative au marquage des matériaux est à l'état de proposition à l'heure actuelle.

EMBALLAGES PLASTIQUES

La valorisation des emballages plastiques industriels et commerciaux en 1996 : pour la première fois des chiffres consolidés représentant les fûts, les films et les emballages en PSE

Emballages plastiques industriels et commerciaux Chiffres 1996

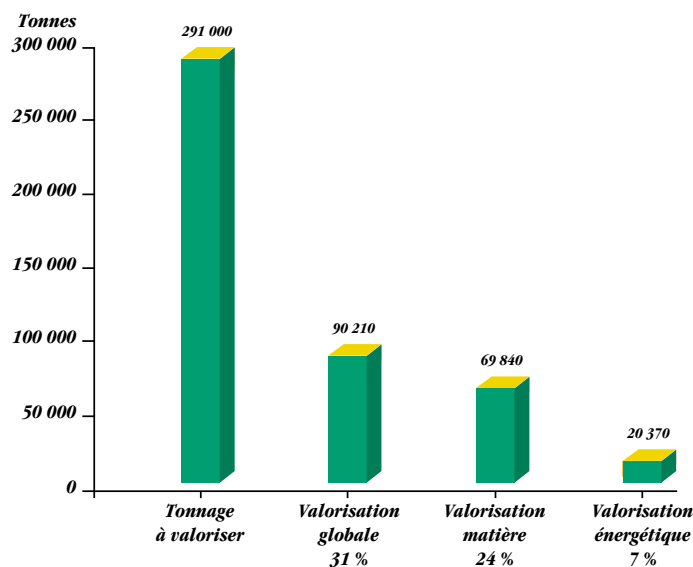


A l'occasion de la conférence de presse du 27 mars 1997, Ecofut, Eco Pse et Recyfilm ont présenté des chiffres consolidés pour l'année 1996 :

31 % des emballages plastiques industriels et commerciaux consommés* ont été revalorisés dont 24 % par recyclage.

Ces chiffres viennent compléter ceux de Valorplast, société chargée de valoriser les emballages plastiques ménagers usagés.

Valorisation matière et énergétique 1996



*291 000 tonnes non compris 50 000 tonnes de caisses, casiers et palettes qui sont en grande partie réutilisés.

Les emballages plastiques industriels et commerciaux

Deux facteurs essentiels permettront à la filière plastique de progresser pour respecter les objectifs chiffrés de valorisation et toutes les exigences environnementales de la directive européenne : **la banalisation du tri et l'organisation des divers détenteurs d'emballages usagés dans la gestion de leurs déchets.**

La filière plastique s'est organisée afin de gérer les spécificités des emballages tant au niveau des gisements que des matériaux plastiques utilisés. Elle s'applique à développer les voies de valorisation, mais aussi à participer à l'organisation d'une collecte adaptée à chaque secteur d'application et au tissu industriel et commercial français.



Un exemple de recyclage mandrins et gaines en PEHD

***Vous disposez d'emballages et de calages en polystyrène expansé usagés et vous voulez les faire valoriser.
Remplissez ce questionnaire et renvoyez-le à ECO PSE.***

(1 questionnaire par gisement)

• 1 • Localisation

Nom de la société disposant d'un gisement en Polystyrène Expansé à valoriser :

.....

Adresse :

.....

Tél : Fax :

Personne à contacter :

Adresse du gisement de PSE à recycler (si différent) :

.....

• 2 • Volume

Volume mensuel de PSE à recycler exprimé en mètre cube :

.....

• 3 • Nature des emballages usagés

Plateaux, plaques découpées, blocs Broyé ,billes, particules de calage

Caisses et boîtes Calages moulés ou découpés

Autres (préciser) :

• 4 • Qualité - Propreté

Le PSE à recycler est-il ?

Propre Souillé Très souillé Autoextinguible

Quelle est la nature des souillures ?

Poussières Graisses Boues Colle/ Etiquettes

Sang Autres (préciser) :

• 5 • Stockage

Le PSE est-il stocké :

à l'intérieur à l'extérieur rangé sur palette

rangé sous film PSE en vrac en sac

Questionnaire à renvoyer à ECO PSE

Le Diamant A - 92909 Paris La Défense Cedex - Tél : 01 46 53 11 34 - Fax : 01 46 53 10 72.